

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 31 octobre 2014
(convocation du 24 octobre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Octobre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 10h45
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel à partir de 11h45
M. VERNEJOUL Michel à Mme. BOST Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h
Mme CHABBAT Chantal à Mme. IRIART Dominique
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mme DELAUNAY Michèle à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

Mme DESSERTINE Laurence à M. FLORIAN Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12h15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h30
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 9h45
M. MILLET Thierry à Mme. PEYRE Christine
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h30
Mme ROUX-LABAT Karine à M. LABARDIN Michel
Mme TOUTON Elizabeth à Mme WALRYCK Anne

EXCUSES :

Mme CAZALLET Anne-Marie, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence

LA SEANCE EST OUVERTE

**Pôle de compétitivité Aéronautique Espace et Systèmes embarqués -
Association Aerospace Valley - Plan d'actions 2014/2015 et programme
d'actions spécifiques - Conventions - Décision - Autorisation**

Monsieur REIFFERS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Lancé en 2005, le Pôle de compétitivité mondial Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués - Aerospace Valley - a pour mission de renforcer le développement de ses membres en incitant entreprises, acteurs de la recherche publique et acteurs de la formation à mener des projets d'innovation collaboratifs afin de contribuer à la croissance des entreprises et à la création d'emplois sur son territoire d'action. A ce jour, Aerospace Valley compte 637 membres dont 146 adhérents aquitains.

La Communauté urbaine de Bordeaux en est membre depuis sa création et participe à l'animation de l'association au travers d'une subvention annuelle de 100 000 € depuis 2005 et à la gouvernance du Pôle, au titre du collège des collectivités territoriales, en raison de la place stratégique de cette filière industrielle dans le tissu économique de la métropole bordelaise.

Par délibération n°2012/0290 du Conseil Communautaire du 25 mai 2012, La Cub a conclu une convention de partenariat 2012-2014 avec le Pôle Aerospace Valley par laquelle elle s'engage à étudier annuellement une subvention de fonctionnement en faveur de l'association.

Le 18 juin 2013, à l'occasion du dernier salon du Bourget, l'ensemble des financeurs publics du Pôle de Compétitivité, dont la Communauté urbaine de Bordeaux, ont validé les nouvelles orientations du Pôle dans le cadre de l'Ere 3 portant sur la période 2013-2018.

Cette nouvelle feuille de route, appelée contrat de performance, doit permettre aux acteurs métropolitains et aquitains de mieux se positionner sur les segments de marché en croissance dans une perspective de 3 à 6 ans. Au-delà, l'objectif est bien d'améliorer l'efficacité du passage de la recherche et développement (R&D) à la mise sur le marché afin que les projets se matérialisent par des commandes envers les PME et in fine, par des résultats en termes de croissance et d'emplois.

Ainsi, l'association Aerospace Valley sollicite un soutien de 100 000 € auprès de la Communauté urbaine de Bordeaux pour la mise en œuvre de son plan d'actions 2014-2015 afin de répondre aux principaux engagements pris dans le cadre du contrat de performance prévu au titre de l'Ere 3.

Parallèlement, l'article 5 de la convention de partenariat liant la Communauté urbaine et le Pôle Aerospace Valley prévoit également que les objectifs définis feront l'objet d'un programme d'actions spécifiques annuel. Ces actions portent spécifiquement sur la métropole bordelaise, à savoir, la réalisation d'une veille sur les évolutions de l'emploi, des entreprises et marchés, la structuration de pôles d'activités émergents (drone, maintenance, moteur, etc), l'attractivité et le rayonnement international.

Comme pour le précédent exercice, la Communauté urbaine est sollicitée pour une intervention à hauteur de 80 000 €.

I/ Plan d'actions 2014 – 2015 du Pôle de Compétitivité Aerospace Valley

Le programme d'actions vise à répondre aux principaux engagements pris par l'association pour mener à bien le contrat de performance prévu au titre de l'Ere 3.

I.1- Rappel des objectifs du contrat de performance de l'Ere 3 [2013-2018]

Le 18 juin dernier, à l'occasion du dernier salon du Bourget, les collectivités partenaires du Pôle de compétitivité Aerospace Valley, dont La Cub, ont signé un contrat de performance, lequel prévoit une feuille de route stratégique du Pôle et des perspectives de développement de son écosystème, une feuille de route technologies-marchés à 3, 6 et 10 ans, ainsi qu'un suivi sur le développement des entreprises du Pôle.

L'ambition principale du contrat de performance pour cette Ere 3 est d'améliorer l'efficacité du passage de la R&D à la mise sur le marché afin que les projets se matérialisent par des commandes vers les PME et in fine, que les actions du Pôle se traduisent par davantage de résultats en termes de croissance et d'emplois sur la Région Aquitaine et la métropole bordelaise, qui constitue un des sites majeurs des activités industrielles et de services consacrées à l'aéronautique en Aquitaine.

La stratégie du Pôle se développe donc selon 3 axes principaux :

- Axe 1 « Technologies » : évolution de l'Ere 2 et une adaptation aux besoins technologiques futurs identifiés ;
- Axe 2 « Marchés » : nouvel axe visant à aligner les recherches de R&D vers des besoins identifiés par des clients et des experts en business intelligence ;
- Axe 3 « Performance » : axe dévolu à l'amélioration de la performance et de la compétitivité des entreprises. Ainsi, le Pôle prévoit la mise à disposition, auprès des entreprises adhérentes, d'un pack services destiné à accompagner les PME du montage de projets d'innovation à l'accès aux marchés, en passant par les fonctions clés de l'entreprise.

Cette politique doit permettre aux acteurs métropolitains et aquitains de mieux se positionner sur les segments de marché en croissance dans une perspective de 3 à 6 ans : avions de ligne, avions régionaux, hélicoptères, avions d'affaires, moteurs, défense, maintenance, espace, drones ainsi que les marchés de diversification (agriculture, santé, transport...).

Par une délibération en date du 27 septembre 2013, le Conseil de Communauté s'est prononcé favorablement quant à ces propositions d'orientations. En effet, ces dernières restent en parfaite cohérence avec la stratégie souhaitée par la Communauté urbaine de Bordeaux, à savoir une prise en compte forte des filières stratégiques de la métropole, notamment sur les domaines des drones et de la maintenance aéronautique.

I.2 - Présentation du plan d'actions 2014-2015

I.2.1 - Programme d'actions : Axe « Marchés »

a) Les marchés « du cœur de métier » : Aéronautique, Espace, Systèmes autonomes

Trois actions sont envisagées dans ce cadre :

- la mise en place de 3 commissions marchés « cœur de métier », à savoir : aéronautique, espace (satellites, lanceurs et services) et les systèmes autonomes ;
- un réel travail sur le mode de fonctionnement et la diffusion des résultats acquis. Il s'agit à ce stade d'obtenir la cohésion et l'adhésion des membres, assurer la diffusion des résultats auprès des adhérents, établir la liaison avec les animateurs de DAS (Domaines d'Activités Stratégiques) pour que cette démarche « market pull » débouche sur des projets et des produits ;
- la mise en place d'une structure particulière pour les PME innovantes : la BSI (Business Success Initiative – Incubateur de marketing territorial).

b) Les marchés de valorisation des compétences par la diversification

L'objectif est ici de permettre aux PME de diversifier leur clientèle pour limiter le risque de dépendance mono-sectoriel. Les compétences systèmes embarqués en aéronautique/spatial du Pôle sont susceptibles de générer des avancées technologiques dans d'autres secteurs. Trois actions sont proposées :

- la mise en place de commissions marchés de diversification ;
- organiser le fonctionnement et les interactions avec les adhérents et les autres pôles ou clusters porteurs des marchés ;
- la mise en place de conventions précisant les modalités de partenariat avec les autres pôles et clusters. Ainsi, La Cub a engagé une réflexion afin de créer des synergies entre Aerospace Valley et le Pôle Route des Lasers comme par exemple dans le cadre du DAS (SEL) Systèmes Electroniques et Logiciels ou du DAS (AMP) Aérostructure, Matériaux et Procédés Fabrication.

I.2.2 - Programme d'actions : Axe «Technologies»

a) Deux actions majeures dans les nouveaux DAS :

Il s'agit de :

- la redéfinition des périmètres technologiques des DAS avec la prise en compte des nouvelles missions du Pôle,
- la rédaction par chaque DAS de sa feuille de route en prenant comme guide la feuille de route stratégique du Pôle et des « défis » technologiques sélectionnés par le Comité d'étude du Contrat de Performance. A titre d'exemple, on peut citer le nouveau DAS aéro laser.

b) L'enrichissement des compétences technologiques :

Ce point concerne la maîtrise des technologies-clés recommandées par le ministère de l'industrie et nécessaires afin d'atteindre les ambitions du projet global. Deux actions sont prévues :

- la disposition des compétences nécessaires à la maîtrise des techno-clés ciblées. Compléter le panel de compétences par une analyse systématique des carences et des savoir-faire présents sur le territoire et organiser un démarchage ciblé,
- l'enrichissement des compétences en associant d'autres ressources externes. Organiser la complémentarité par un partenariat technologique avec des pôles de compétitivité technologiques ou des centres de compétences comme l'Institut de Recherche Technologique (IRT) Aéronautique, Espace, Systèmes Embarqués (AESE).

Le projet d'Institut de Recherche Technologique (IRT) AESE a été retenu dans le cadre des PIA (Programme d'Investissement d'Avenir). Il comporte 2 volets, à savoir :

- un volet principal reposant sur plusieurs volets technologiques implantés en Midi-Pyrénées (IRT de Toulouse) ;
- un volet additionnel centré sur des activités en Aquitaine (IRT Saint Exupéry porté par l'ENSAM) : à savoir les composites à Matrices Céramiques permettant à Héraklès de remplacer des pièces métalliques des moteurs soumises à forte chaleur par des pièces céramiques, afin de générer un gain de masse et de performance, ainsi que les assemblages innovants.

Le projet porté par l'ENSAM consiste à créer et rassembler, au sein d'un même bâtiment qui sera opérationnel en septembre 2016, une véritable chaîne de valeur par la création d'une pépinière PME, un plateau de caractérisation, l'accompagnement des PME et de la pépinière avec la création d'une plate-forme technologique pour la fabrication des prototypes, ainsi que la migration d'élèves ingénieurs.

Le projet de bâtiment IRT Saint Exupéry permettra d'opérer un rapprochement entre le monde de la recherche universitaire et celui des entreprises sur une filière où La Cub peut compter sur des multiples acteurs reconnus (Héraklès, JTT Composites, etc). L'objectif est que ces applications de R&D et mise en production de petites séries se traduisent, à terme, par des implantations industrielles sur l'Aéroparc et par des créations d'emplois.

I.2.3 - Programme d'actions : Axe « Performance»

Le contrat de performance prévoit la mise à disposition d'un certain nombre de services auprès des PME. Ainsi, le besoin exprimé par les PME peut se classer en 7 catégories, à savoir :

1. les besoins à caractère général (« besoins bruts ») : il s'agit de faire connaître à chaque PME son point d'entrée au Pôle, accueillir les nouveaux adhérents, améliorer la mise en réseau et le partage d'informations, faciliter les relations avec les grands groupes, informer sur les aides financières au montage du dossier, identifier des compétences complémentaires pour le besoin des PME ;
2. Innovation : l'objectif est d'améliorer le processus de diffusion des informations et d'étudier la possibilité de faire part de résultats exploitables ;
3. Couple produit/marché : l'ambition est de faire connaître les produits d'un adhérent auprès des autres membres du Pôle et d'assurer une veille sur les appels d'offres ;
4. Finances : il s'agit d'étudier la faisabilité d'un processus type label qui faciliterait l'ouverture vers les banques ;
5. International : les enjeux sont d'organiser le partage du retour d'expérience à l'export en fonction des différents pays et d'établir une cartographie des pays et marchés accessibles ;
6. Diversification : l'idée est de sensibiliser à l'intérêt potentiel des groupements d'employeurs pour les volets fonctions transverses du type : commercial, RH, juridique, communication, ... ;
7. Communication : cette action se traduit par la sensibilisation des adhérents au Tea Time et la proposition d'une session de sensibilisation/formation à l'identification des bons outils de communication.

I.2.4 - Programme d'actions : Le Pôle et les territoires

a) *Les partenariats territoriaux*

Cela se traduit par l'engagement du Pôle dans le développement des territoires au côté des structures publiques et parapubliques en charge du développement économique notamment en ce qui concerne les projets structurants et les actions de performance pour les PME.

L'objectif du pôle est ici d'établir et d'animer un réseau de proximité pour améliorer la relation avec les membres et les organismes partenaires à l'échelle des bassins.

Concernant l'orientation envisagée par le Pôle, cette dernière reste en cohérence avec la stratégie souhaitée par La Cub avec une prise en compte forte des filières stratégiques de la métropole, notamment sur les domaines des drones, de la maintenance aéronautique, de l'aménagement cabine, etc.

b) Les partenariats stratégiques

Ils reposent sur :

- les comités de filière : il s'agit d'être membre actif des deux comités de filière régionaux en s'impliquant dans les différents groupes de travail et d'assurer une coordination avec le représentant des trois pôles au comité national ;
- les différentes instances nationales : il s'agit de normaliser et d'intensifier les relations formelles avec notamment le GIFAS, le CORAC et le nouveau COSPACE, les instances systèmes embarqués, PACTE PME, ... ;
- les autres pôles aéronautiques : l'objectif est d'assurer le pilotage des comités et d'engager des collaborations sur plusieurs thèmes (dont les drones), l'échange de bonnes pratiques, la présence à l'international, etc.

I.2.5 - Programme d'actions : Animation et Gouvernance

Ce programme se décline à travers :

1) La mobilisation des membres qui se traduit, notamment, par :

- l'organisation des différentes manifestations qui mobilisent les adhérents (CA, COMEX, COMLAB, Forum, Réunions DAS, Tea Time, ...);
- la diffusion de l'information ;
- l'élaboration d'un calendrier prévisionnel des événements principaux.

2) Des actions de communication :

Elles consistent en interne à créer un sentiment d'appartenance plus fort. En externe, à déployer des actions pour combler le déficit d'image constaté au cours de l'Ere 2.

3) Le pilotage et le suivi du plan d'actions : il s'agit de mettre en place un outil de suivi du plan d'actions, de rendre compte périodiquement de l'avancement auprès du comité de suivi (bureau et CODIR), de préparer et organiser le comité de coordination annuel conformément aux engagements du contrat de performance.

I.2.6 - Programme d'actions spécifiques : l'International

Il se décline en 8 actions principales :

1. Evaluer les attentes des donneurs d'ordres étrangers des pays à potentiel ;
2. Identifier la concurrence, les pratiques commerciales et réglementaires pour vendre dans le pays retenu ;
3. Commencer l'export avec un engagement limité et porteur d'enseignement, puis prolonger le processus engagé avec un maximum de sécurité ;
4. Evaluer la capacité de l'entreprise à faire de l'exportation : cela se traduit par la réalisation d'un diagnostic « capacité export » ;
5. Faire connaître l'entreprise et son savoir-faire à l'étranger ;
6. Poursuivre l'action mutualisée Volontariat International en Entreprise (V.I.E) afin d'offrir aux PME un service de prospection commercial à coût réduit ;

7. Renforcer les coopérations avec des clusters européens et internationaux ;
8. Participer à des salons et conventions d'affaires internationaux, ainsi qu'aux salons organisés sur le territoire d'Aerospace Valley.

I.2.7 - Programme d'actions spécifiques : Formation et Emploi

La filière Aéronautique Spatiale Défense doit faire face à 3 enjeux majeurs, à savoir :

- La difficulté du recrutement pour les compagnons, Bac Pro, techniciens et ingénieurs ;
- Une offre de formation qui doit s'adapter aux nouveaux besoins ;
- La désaffection des jeunes, demandeurs d'emploi pour les métiers de la filière Aéronautique-Spatial-Défense.

Le plan d'actions proposé par le Pôle vient donc en complément de toutes les actions déjà en place sur son territoire et se décline à travers les actions suivantes :

1. Le pilotage du plan d'actions Emploi-Formation-Métiers et Compétences par la mise en place de deux groupes de travail « recrutement et formation d'adaptation » et « besoins en compétences » ;
2. Participer aux forums de recrutement organisés avec les partenaires : il s'agit de mobiliser les membres du Pôle pour qu'ils fassent connaître leurs besoins, les inviter à participer à ces forums spécialisés ;
3. Echanger sur les bonnes pratiques avec les autres pôles aéronautiques et le GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales) : le but est d'organiser périodiquement les rencontres interpoles aéronautiques et GIFAS sur la thématique RH et formation et de cibler des thématiques pouvant faire l'objet d'échanges de bonnes pratiques.

I.2.8 - Programme d'actions spécifiques : Développement Durable

Le développement durable, par les enjeux qu'il porte pour les prochaines années et décennies, impose son empreinte pour une grande majorité des projets du Pôle. C'est également un axe de développement économique potentiellement important pour les PME. Ainsi, 3 actions sont programmées :

1. Identifier pour chaque nouveau projet les actions concrètes qui contribueront au développement durable ;
2. Etablir une synthèse annuelle sur l'apport des projets au niveau développement durable ;
3. Organiser au niveau des DAS des sessions de sensibilisation à l'éco conception et à la problématique REACH (règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques), laquelle rationalise et améliore l'ancien cadre réglementaire de l'Union européenne sur les produits chimiques.

II/ Plan de financement

Pour financer le plan d'actions qui se déroulera du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, l'association Aerospace Valley prévoit un budget de fonctionnement estimé à 2 260 000 € HT contre 2 085 000 € HT pour l'exercice précédent

Cette augmentation est prise en charge par des ressources privées via un accroissement des apports industriels privés et des adhésions. Les fonds publics demeurent identiques. Aussi, l'intervention de La Cub à hauteur de 100 000 € est reconduite comme pour l'exercice 2013.

Il est à noter que ce plan de financement prévoit des frais de fonctionnement pouvant être optimisés. A ce titre, il est demandé au Pôle de faire un effort sur les prochains exercices sans quoi le soutien de La Communauté urbaine de Bordeaux pourrait être révisé à la baisse.

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Permanents et détachés	805 000,00	État	500 000,00
Missions	95 000,00	Région Aquitaine	150 000,00
Prestataires extérieurs	370 000,00	Région Midi-Pyrénées	150 000,00
Frais de bouche	40 000,00	Communauté urbaine de Bordeaux	100 000,00
Accompagnement ESA BIC	20 000,00	CU Grand Toulouse	100 000,00
BSI	50 000,00	SICOVAL	10 000,00
Opérations de promotion	185 000,00	Adhésions	700 000,00
Fonctionnement	165 000,00	Conventions de partenariat	50 000,00
Réserve de trésorerie et investissements	30 000,00	Valorisation des apports industriels privés	500 000,00
Valorisation des apports industriels privés	500 000,00		
TOTAL	2 260 000,00	TOTAL	2 260 000,00

Il est à noter que l'ESA BIC est un incubateur d'entreprise créé en 2013 sous une initiative de l'Agence Spatiale Européenne. Il permet d'accélérer la création d'entreprises fondées sur le transfert de technologies issues du domaine spatial vers d'autres domaines et sur le développement des services et applications issues des technologies spatiales.

L'enjeu pour les membres d'ESA BIC Sud France est de **détecer des nouveaux projets de création d'entreprises** qui entrent dans ce cadre et de les aider à se développer en les incubant.

Il est à rappeler également que la Communauté urbaine de Bordeaux verse pour l'année 2014 une cotisation d'un montant de 2 511 € à l'association Aerospace Valley.

III/ Plan d'actions spécifiques pour l'exercice 2014

Conformément à son article 5, la convention de partenariat triennale, conclue entre la Communauté urbaine et le pôle Aerospace Valley, se traduit par un programme d'actions spécifiques annuel, lequel s'articulera pour le prochain exercice autour de trois objectifs principaux :

III.1 – Réaliser une veille active sur les évolutions de l'emploi, des entreprises et marchés des entreprises relevant de la filière ASD implantées sur la métropole bordelaise

Les domaines d'actions porteront sur :

- La cartographie des filières sur la métropole bordelaise

Une cartographie des compétences industrielles et de recherche à l'échelle de La Cub devra être établie afin de renforcer la lisibilité et de valoriser les compétences et les savoir-faire existants et d'identifier les modalités de renforcement de la filière.

- Le suivi de filière et de l'emploi

Le développement de l'emploi constitue une priorité de La Cub et de l'association Aerospace Valley. En effet, s'il est important que le Pôle continue à faire émerger des projets et à valoriser le potentiel d'innovation des PME, il est important que cette action se traduise par davantage de résultats en termes de croissance des entreprises et des emplois conformément à l'adoption du contrat de performance Ere 3.

- Informations sur les projets des acteurs de la filière ASD et optimisation des retombées

Les adhérents d'Aérospace Valley montent des projets collaboratifs de R&D (résultats de synergies entre industrie, recherche et formation) qui peuvent être labellisés par le Pôle et bénéficier de financements spécifiques (FUI : fonds unique interministériel, par exemple). Ces projets peuvent aboutir à la création d'activités industrielles nouvelles. La Cub devra être tenue informée systématiquement des projets collaboratifs des entreprises ou des laboratoires concernant son territoire. Le pôle informera la Communauté urbaine de Bordeaux de ces projets dès les premiers contacts pris avec ces acteurs.

- Diversification d'activités

Certains membres d'Aérospace Valley exploitent leurs savoirs faire technologiques dans d'autres activités dans le cadre d'une diversification (santé, énergie, transport, services urbains, géolocalisation, agriculture...). Conformément à la stratégie proposée par Aérospace Valley dans le cadre de l'Ere 3 des pôles de compétitivité, La Cub souhaite que des initiatives d'interclustering se développent sur son territoire et souhaite être tenue informée, à l'occasion de rencontres régulières, des actions engagées, notamment avec le Pôle Alpha-Route des Lasers.

III.2 – Participer à la structuration de pôles d'activités émergents

- Structuration d'un pôle MCO (Maintien en Conditions Opérationnelles)

La maintenance aéronautique est un puissant vecteur de développement économique du territoire métropolitain qui peut compter sur un savoir-faire local reconnu. En effet, la métropole bordelaise connaît la présence de structures du ministère de la Défense avec notamment :

- L'arrivée à Mérignac des effectifs de la SIMMAD sur la BA 106 (Structure Intégrée de Maintien en Condition Opérationnelle des Matériels Aéronautiques de Défense),
- Le Centre de Ressource en Ingénierie et Maintenance en Aéronautique (CR-IMA), situé sur la commune de Mérignac à proximité de nombreuses entreprises aéronautiques, qui propose des formations en lien direct avec la maintenance aéronautique.
- Le rapprochement du Commandement du Soutien des Forces Spéciales (CSFA) de la SIMMAD qui constitue une nouvelle étape dans la réforme du MCO entreprise par le ministère de la Défense et qui offre de réelles opportunités pour le territoire communautaire dans la maintenance aéronautique militaire et civil.

Aujourd'hui, la métropole bordelaise assiste à la constitution d'un véritable pôle MCO militaire de près de 4 200 salariés aux travers d'entités telles que la SIMMAD, le CSFA, la BA 106 ou encore le SIAé. La maintenance aéronautique a donc toute vocation à devenir un champ important de développement de la filière ASD sur le territoire avec, notamment, la présence d'un centre de formation spécifique dédié aux métiers de la maintenance aéronautique, tant civil que militaire, « Aérocampus » sur la commune de Latresne ou encore l'AIA de Floirac.

- Structuration d'un pôle moteur

Une réelle réflexion est aujourd'hui engagée sur le développement de la rive droite de la Communauté urbaine de Bordeaux avec un travail sur la structuration d'un pôle moteur autour de l'AIA de Floirac. Cet établissement, qui compte près de 1 100 salariés, profite actuellement du projet de l'Airbus A400M pour lequel, l'AIA a investi près de 15 millions d'euros dans une série d'équipements (banc d'essais).

Du fait de sa localisation dans un environnement amené à évoluer et à se positionner sur des activités tertiaires, puisque au cœur du périmètre du projet Euratlantique, une véritable

réflexion sur ses perspectives de développement industriel et l'accueil de PME industrielles adossées à cette filière est aujourd'hui à l'étude.

- Structuration d'un pôle drones civils

La filière des drones reste un domaine encore émergent avec un puissant vecteur d'innovation qui doit permettre de développer le tissu économique local et créer des emplois. En effet, les principaux acteurs de la filière se situent déjà au sein du territoire communautaire :

- La richesse du tissu universitaire avec la présence, notamment, de l'Enseirb et l'IMA;
- La présence de grands donneurs d'ordre comme EADS, Héraklès, Dassault Aviation;
- Un vaste réseau de PME-PMI innovantes installées au sein du parc technologique (Fly-N-Sense, R&Drone,...).

En juillet 2010, le Conseil régional d'Aquitaine a lancé le cluster Aetos conjointement avec le groupe Thalès, réunissant près de quarante partenaires issus de grands groupes, de PME et PMI, des universités et des laboratoires pour mieux saisir les opportunités d'emploi liées au développement de drones civils.

Au-delà de l'aspect militaire, un certain nombre d'initiatives dans le domaine civil sont à observer :

- L'ouverture du marché civil des drones avec une zone d'essais unique en France située sur le camp de Souge au sein de la commune de Martignas-sur-Jalle ;
- La relance par l'association Bordeaux Technowest d'UVS, association Française des industriels et prestataires de services systèmes autonomes et véhicules aériens sans pilotes;
- Le lancement du programme Aquidrones, par le Conseil régional d'Aquitaine, dont l'objectif est d'encourager l'utilisation des drones dans les applications civiles par le développement de solutions innovantes et adaptées aux clients (filières viticoles et agricoles, filière bois, ...).
- Structuration d'un pôle aménagement cabine

Dans le sillage des derniers programmes des grands donneurs d'ordre du secteur (Dassault, Bombardier, Boeing, Airbus, Embraer), le secteur de l'aménagement de cabine tente de faire face à des perspectives de marché toujours stagneantes. Portée par la renommée mondiale du Falcon de Dassault, la métropole bordelaise propose une offre unique en France pour l'aviation d'affaire grâce à la présence d'acteurs renommés dans l'aménagement cabine (EADS Sogerma, Catherineau) ou le retrofit (Sabena). Un réel pôle est donc aujourd'hui en constitution à l'échelle métropolitaine et régionale. Enfin, l'objectif pour la métropole bordelaise est de favoriser les passerelles avec les acteurs du pôle refit de yachts afin d'accentuer la renommée du territoire et d'attirer de nouvelles entreprises.

Sur ces quatre domaines, le pôle articulera son action de matière étroite avec l'Agence Aquitaine Développement Innovation.

III.3 – Attractivité/Rayonnement international

Le Pôle de compétitivité Aerospace Valley dispose d'un véritable rayonnement international (Chine, Inde, Brésil, Grande Bretagne, Canada, Etats-Unis...) à travers son réseau industriel et universitaire, sa participation à des salons internationaux, ses outils de communication. Il anime à travers le monde un réseau de 8 VIE (Volontaires Internationaux en Entreprises) qui pourrait être porté à 13 très rapidement. Ils sont aujourd'hui porteurs des intérêts des PME. Les nouveaux membres de ce réseau pourraient également être sensibilisés aux atouts et aux ambitions des territoires afin d'être en mesure de devenir de véritables ambassadeurs du grand Sud Ouest et d'attirer des compétences complémentaires à celles qui sont aujourd'hui présentes dans les deux régions.

Aerospace Valley informera la Direction des Entreprises et de l'Attractivité de La Cub des projets industriels exogènes portés à sa connaissance susceptibles d'avoir des retombées positives sur son développement. Les agences spécialisées dans la prospection pourront ainsi bénéficier de nouveaux partenaires dans l'identification de projets d'implantation, nécessaires à la réussite de leurs missions de prospection.

En partenariat avec les acteurs régionaux tel que les Conseils Régionaux, la CCIR, Aerospace Valley aide ses PME à participer à des salons de rayonnement international.

C'est le cas du salon du Bourget pour lequel le Pôle s'investit de façon très importante pour la réussite et l'animation du stand commun.

IV/ Intérêt pour La Communauté urbaine de Bordeaux du plan d'actions spécifiques – résultats pour les exercices 2012-2014

Les principales réalisations sur la période 2012 – 2013 s'articulent autour des axes suivants :

IV.1 - Objectif 1 : Conforter les relations avec les territoires

Les principaux évènements marquants sont :

- Convention avec ADI (Aquitaine Développement Innovation)**

Afin de structurer la mise à disposition de son expertise au service des territoires, Aerospace Valley a conclu avec l'agence Aquitaine Développement Innovation une convention de partenariat en décembre 2013.

- Lien avec Bordeaux Technowest, Bordeaux Aéroparc, BAAS**

Dans le cadre de sa mission de renforcement des liens avec les acteurs des territoires, le pôle Aerospace Valley travaille de façon très étroite avec Bordeaux Technowest et les entreprises présentes dans la pépinière. Des réunions de travail régulières sont organisées notamment sur les thèmes de l'ingénierie financière et des drones. Des collaborations sont notamment établies dans le cadre du projet d'incubateur ESA BIC. Des échanges réguliers ont également lieu avec l'équipe de Bordeaux Aéroparc.

Des liens privilégiés ont de plus été établis avec BAAS (Bordeaux Aquitaine Aéronautique et Spatial) sur les thématiques d'accompagnement des PME, formations, emplois et stratégie achat.

- Structuration du bureau aquitain du pôle Aerospace Valley**

En 2012, il a été décidé de créer un bureau aquitain du pôle Aerospace Valley implanté à Pessac. L'objectif principal était de mieux faire connaître le pôle, ses missions et ses services aux acteurs métropolitains et régionaux mais aussi d'être en proximité des dirigeants d'entreprises des filières aéronautique, espace et systèmes embarqués.

Cet ancrage a également pour but de favoriser l'émergence de projets collaboratifs et la participation accrue des acteurs métropolitains.

- Un nombre d'adhérents significatif sur la CUB**

47% des adhérents aquitains du pôle Aerospace Valley sont implantés sur la CUB. Ils sont au nombre d'une centaine se répartissant entre grands groupes, PME, Laboratoires universitaires, agences de développement, fédérations professionnelles et cabinets de consultant. Ils se répartissent essentiellement sur 3 communes : Mérignac (30 adhérents), Bordeaux (18 adhérents) et Pessac (12 adhérents).

IV.2 - Objectif 2 : Les thématiques stratégiques ou projets structurants pour le territoire métropolitain

Les principales actions sont :

- Contribution du pôle Aerospace Valley à la stratégie de croissance des PME**

Le constat a été établi que les Entreprises de Taille Intermédiaire françaises sont trop peu nombreuses : 4.600 sur le territoire national, 10.000 en Angleterre et 12.000 en Allemagne. En Aquitaine, elles sont au nombre d'une soixantaine.

Leurs atouts sont pourtant nombreux : elles investissent de manière significative dans l'innovation, elles exportent et ne délocalisent pas, elles sont créatrices d'emplois, elles ont

une gouvernance qui privilégie le long terme, elles sont attachées à leur territoire et à leurs équipes, elles sont indépendantes, ce qui leur permet de prendre les décisions importantes rapidement et efficacement.

Pour mémoire, l'INSEE définit les ETI (entreprise de taille intermédiaire) comme une entreprise qui a entre 250 et 4999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliards d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

Afin de contribuer au développement des PME-PMI à potentiel, Aerospace Valley s'est inscrit dans le plan d'accompagnement régional de ces entreprises et de celles présentant un potentiel pour se développer.

Sur le territoire de La CUB, on trouve principalement 2 ETI (au sens de la définition INSEE) dans la filière Aéronautique et Spatial à savoir Ingelliance et SERMA et une entreprise dite à potentiel ETI AGB.

Un dispositif d'accompagnement est mis en œuvre dans les domaines suivants : Marché et prospective, Innovation, Compétences et Ressources humaines, Organisation et performances industrielles, Financement long terme.

- **Emploi/recrutement**

Aerospace Valley anime une action spécifique EFMC (Emploi Formation Métiers Formation). Dans ce cadre, le pôle effectue chaque année une enquête sur les besoins de recrutement de ses membres PME. La dernière enquête a permis d'identifier 450 postes à pourvoir sur les 2 régions Aquitaine et Midi Pyrénées. Une extraction des résultats a été faite sur le territoire de La CUB. Sur 36 PME interrogées sur La CUB, 23 ont répondu à l'enquête. 12 d'entre elles ont exprimé des besoins de recrutement.

IV.3 - Objectif 3 : Structuration de pôles d'activités émergents

Le pôle, à travers ses projets collaboratifs, permet de faire émerger des axes de développement nouveaux ou innovants, à travers une approche produit/marché.

Le pôle mène en concertation avec ADI des actions de structurations dans les domaines suivants :

- Structuration d'un pôle MCO (Maintien en Conditions Opérationnelles) ;
- Pôle aménagement d'avions VIP ;
- Pôle drones civils.

IV.4 - Objectif 4 : Attractivité/ Rayonnement International

Les représentants de La CUB ont été conviés au 50ème salon du Bourget sur le stand Aerospace Valley qui réunissait 111 entreprises des 2 régions Aquitaine et Midi-Pyrénées.

Dans ce cadre, les représentants de La CUB ont pu signer le 18 juin 2013, en présence de Jean-Yves Le Drian, Ministre de la Défense, le contrat de performance du pôle mondial Aerospace Valley (pour une durée de 5 ans).

Ce contrat de performance ouvrirait l'Ere 3 du pôle, il décrit les objectifs liés au marché, au développement du pôle et de son écosystème pour 2013-2017.

V/ Plan de financement prévisionnel 2014

Pour la réalisation de ce plan d'actions spécifiques, une intervention à hauteur de 80 000 € de La Cub est sollicitée par le pôle Aerospace Valley.

CHARGES	€ HT	PRODUITS	€ HT
Services extérieurs (Locations bureau, entretien, assurances)	3 000	Subvention Communauté urbaine de Bordeaux	80 000
Autres services extérieurs (Déplacements et missions)	13 000	Autofinancement Aerospace Valley	20 000
Charges de personnel (salaires et charges)	84 000		
TOTAL	100 000	TOTAL	100 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5215-20-1 ;

VU la délibération N° 2012/0290 en date du 25 mai 2012 approuvant la convention triennale 2012/2014 avec l'association Aerospace Valley ;

VU la délibération N°2013/0622 en date du 27 septembre 2013 relative à l'approbation du contrat de performance 2013-2018 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que les demandes de subvention de l'association Aerospace Valley au plan d'actions 2014/2015 et au programme d'actions spécifiques sont recevables dans la mesure où l'association contribue, par ses actions, à développer la stratégie industrielle et scientifique de la filière Aéronautique Spatiale Défense définie comme une filière stratégique pour la métropole bordelaise dans le cadre du schéma Métropolitain de Développement Économique,

DECIDE

Article 1 : Il est attribué à l'association Aerospace Valley une subvention de 100 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2014-2015 ;

Article 2 : Il est attribué à l'association Aerospace Valley une subvention de 80 000 € pour la réalisation de son programme d'actions spécifiques ;

Article 3 : Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux est autorisé à signer les conventions ci-annexées prévoyant les conditions de règlement des subventions communautaires ;

Article 4 : Les dépenses seront imputées sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 90, CRB BD00 et opération 05P098O003.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient et le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 octobre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

M. JOSY REIFFERS

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 NOVEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 10 NOVEMBRE 2014